

## DECISION DU PRESIDENT PAR DELEGATION

Attribution d'une subvention aide achat vélo 2025

Décision D-2025-295

**Le Président de la communauté d'agglomération du Bocage Bressuirais,**

- **Vu** le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment son article L 5211-10 relatif au régime de délégation du Président ;
- **Vu** la délibération DEL-CC-2021-191 du conseil communautaire du 09/11/2021 relative au régime de délégations au bureau et au Président ;
- **Vu** la délibération du conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais n° DEL-CC-2022-043, en date du 22 mars 2022, instaurant une subvention relative à l'achat de vélos,
- **Vu** l'arrêté du Président n°A-2021-51 du 28/06/2021 portant délégation de fonction et de signature à Dany GRELLIER, 12<sup>ème</sup> Vice-Président de la Communauté d'agglomération pour traiter des affaires relatives au transport et à la mobilité ;

### DECIDE

**ARTICLE 1 :** D'attribuer les subventions suivantes :

- o Achat de vélos à assistance électrique :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	100 €
2				Courlay	100 €
3				Bressuire	100 €
4				Nueil les Aubiers	100 €
5				Cirières	100 €
6				Argenton Chateau	100 €
7				La Chapelle Largeau	100 €
8				Nueil les Aubiers	100 €
9				La Chapelle Largeau	100 €
10				St Amand sur Sèvre	100 €
11				Mauléon	100 €
12				Bressuire	100 €
13				Cerizay	100 €
14				La Coudre	100 €

15			Beaulieu sous Bressuire	100 €
16			Bressuire	100 €
17			Beaulieu	100 €
18			Pugny	100 €
19			Moncoutant	100 €
20			La Forêt sur Sèvre	100 €
21			Nueil les Aubiers	100 €
22			Bretignolles	100 €
23			St Maurice Etusson	100 €
24			Boismé	100 €

o Achat de vélos mécaniques :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Bressuire	50 €
2				Courlay	50 €
3				Moncoutant	50 €
4				Terves	50 €
5				La Chapelle Saint Laurent	50 €
6				Moncoutant	50 €
7				Bressuire	50 €
8				Nueil les Aubiers	50 €

o Achat de vélos cargos :

	Noms	Prénoms	Adresse	Commune	Montant
1				Argenton les Vallées	30 €

**ARTICLE 2 :** Ampliation de la présente décision sera transmise à Madame la sous-préfète de BRESSUIRE, et à Monsieur le trésorier général de THOUARS.

Information de cette décision sera faite en séance de conseil communautaire.

Fait à Bressuire, le 07/11/2025

Le Président,  
Monsieur Pierre-Yves MAROLLEAU

Transmis en préfecture le .....  
17 NOV. 2025

Notifié ou publié le ..... 12 NOV. 2025 .....

Le Président,  
-certifie sous sa responsabilité le caractère  
exécutoire de cet acte  
-informe que le présent acte peut faire l'objet  
d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal  
Administratif dans un délai de deux mois  
à compter de la présente notification/ou publication.

